

**Veillez adresser toute
communication à :**

PO Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
États-Unis
Fax: +1 212 870 3003

Date: Le 24 mai 2022

À : Délégués régionaux et Responsables des comités régionaux au Canada

Re : Vacance du poste d'administrateur universel de classe B au Canada en avril

Chers amis membres des AA,

Lors de la Conférence des services généraux d'avril 2023, un/e administrateur/trice universel/le de classe B/Canada sera élu/e pour succéder à Trish L..

L'annonce des postes vacants d'administrateurs au Canada est largement diffusée au sein du Mouvement des AA par le BSG, en utilisant les canaux de distribution disponibles, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des listes d'envoi de la Société et d'A.A.W.S. [électroniques et papier], la publication sur les sites Web et l'affichage dans les Box 4-5-9, et, dans la mesure du possible, dans les prochains numéros disponibles des magazines Grapevine et LaViña.

Chaque région du Canada peut désigner un candidat au poste d'administrateur universel, et la procédure suggérée pour cette élection est décrite dans le document ci-joint intitulé « Procédures pour l'élection d'un candidat au poste d'administrateur universel aux États-Unis ou au Canada ». Bien qu'une expérience dans le domaine des affaires ou une autre expérience professionnelle soit utile, le Conseil des services généraux est également intéressé par d'autres points forts qu'un administrateur universel peut apporter.

Temps requis pour l'administrateur universel de classe B/Canada

Étant donné que les administrateurs doivent consacrer beaucoup de temps à leur mission, assurez-vous que votre candidat comprend bien cet engagement.

Les administrateurs doivent assister aux événements suivants :

- Trois week-ends trimestriels du Conseil (Été, Automne et Hiver) - Les réunions se déroulent généralement du samedi matin au lundi midi.
- Un quatrième week-end trimestriel (Printemps) qui est combiné à la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril/mai.
- Des réunions spéciales du Conseil.
- Les administrateurs siègent aux comités du Conseil des services généraux et peuvent également siéger aux sous-comités des administrateurs, ce qui implique plusieurs conférences téléphoniques.
- Participation en rotation aux Forums territoriaux.
- Peut être appelé à siéger pendant deux ans au Conseil des services mondiaux des AA ou au Conseil d'administration de AA Grapevine, qui se réunissent plus fréquemment que le Conseil des Services généraux et qui comprennent également d'éventuels sous-comités du Conseil d'administration.
- Peut-être fréquemment invité à participer à des activités territoriales ou régionales telles que des conférences de service, des assemblées régionales, etc.

- Réunion mondiale des Services – Les administrateurs universels – un des É.-U. et un du Canada – servent de délégués à la Réunion mondiale des Services, représentant les États-Unis et le Canada, et qui se tient à tous les deux ans – le lieu de cette réunion alternant entre New York City et un lieu hors des É.-U. et du Canada.
- Voyages internationaux - Les administrateurs universels seront occasionnellement invités à participer à des événements internationaux qui nécessiteront un temps supplémentaire loin de chez eux. Ils représentent le Conseil des Services généraux lors de ces événements et aident à transmettre le message des AA.
- REDELA (Réunion des Amériques) – Dans l'année qui sépare les Réunions mondiales des Services, les administrateurs généraux participent à une réunion de zone de l'hémisphère occidental - la REDELA (Réunion des Amériques) - en tant que délégués représentant les États-Unis et le Canada.

Le mandat d'administrateur est d'une durée de quatre mandats annuels successifs. Les candidats sont invités à discuter de cet engagement en termes de temps avec leur famille et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés de leurs frais de déplacement, d'hôtel et de repas.

Les conférences précédentes ont recommandé qu'aucune région ne soumette la même personne comme candidat à la fois au poste d'administrateur territorial et universel général/canadien lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut pas être soumis comme candidat au poste d'administrateur *avant un an après sa dernière* Conférence. Les délégués du Panel 71 ne pourront pas être candidats à un poste d'administrateur à la Conférence de 2023.

Dès que possible après que votre région a élu un candidat au poste d'administrateur universel/Canada, le délégué à la Conférence des Services généraux seulement doit envoyer au secrétaire du Comité du Conseil pour la mise en candidature, nominating@aa.org, le nom et les coordonnées du candidat. Le secrétaire du Comité du Conseil pour la mise en candidature transmettra un lien vers un formulaire de curriculum vitae, ou enverra par courriel un formulaire que le candidat devra remplir. Le candidat remplit la fiche de candidature et la soumet par voie électronique à nominating@aa.org, par télécopie au 212-870-3003 ou par courrier au General Service Office, 475 Riverside Drive Suite #1100, New York, NY 10115, avant la date limite de réception du 1^{er} janvier.

La 27^e Conférence des services généraux a recommandé que les soumissions de tout candidat élu et tout curriculum vitae reçus par le BSG après la date limite du 1^{er} janvier soient retournés au délégué de la région qui les a soumis et ne soient pas pris en considération. (En d'autres termes, le candidat ne pourra pas être élu en avril 2023).

Veillez préparer le curriculum vitae soigneusement. Une décision de la Conférence de 1983 recommande que tous les curriculums vitae soient présentés au Comité du Conseil pour la mise en candidature et au comité des administrateurs de la Conférence exactement tels qu'ils ont été reçus, à l'exception des erreurs d'orthographe et de grammaire qui peuvent être corrigées par le personnel du Bureau des Services généraux qui prépare les curriculums vitae pour la distribution. Les curriculums vitae originaux sont conservés à titre de référence.

Si votre région choisit de ne pas élire un candidat au poste d'administrateur universel, veuillez nous en informer. Il serait utile que les formulaires de curriculum vitae et toute autre correspondance relative aux élections des administrateurs soient adressés au secrétaire du Comité du Conseil pour la mise en candidature au Bureau des services généraux à New York, ou par courrier électronique à nominating@aa.org .

Dans l'attente d'avoir de vos nouvelles, dès que votre élection aura eu lieu, nous vous adressons tous ici nos meilleurs vœux.

Sincèrement vôtre



Linda L. Chezem, J.D., Présidente, Conseil des Services généraux

P.J.- Procédures pour l'élection d'un administrateur universel aux É.-U. et au Canada

PROCÉDURE No. 12
PROCÉDURES POUR L'ÉLECTION D'UN CANDIDAT COMME ADMINISTRATEUR
UNIVERSEL- ÉTATS-UNIS OU CANADA

Les avis des postes vacants d'administrateur universel de classe B seront envoyés par courriel aux délégués de régions, aux responsables de comités régionaux et aux administrateurs territoriaux du pays qui doit élire les candidats au poste d'administrateur. Cette notification sera envoyée après la conclusion de la 2^e réunion trimestrielle du Conseil des Services généraux.

COMPÉTENCES

Dix ans d'abstinence sont recommandés mais non obligatoires. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans les deux domaines de la Conférence et du service local des AA. Ils devraient avoir l'expérience et la volonté de prendre des décisions sur des questions de politique des AA et devraient reconnaître que les administrateurs servent l'ensemble du Mouvement plutôt que des régions géographiques. En recherchant des candidatures pour les postes vacants au sein des Alcooliques anonymes, le Mouvement s'engage à créer un vaste fichier de candidats qualifiés qui reflète l'inclusivité et la diversité des AA eux-mêmes.

Expérience dans les affaires ou professionnelle : Il s'est avéré souhaitable que certains administrateurs aient une expérience des affaires et des questions professionnelles. Étant donné que l'activité principale du Conseil des Services généraux exige d'importantes décisions budgétaires et administratives, ces qualifications sont considérées comme des ajouts bienvenus à une solide expérience des AA.

Temps requis pour l'administrateur universel :

Tous les candidats doivent être conscients du temps considérable que doivent consacrer les administrateurs universels. Les administrateurs universels sont tenus d'assister à au moins : Trois week-ends trimestriels du Conseil. Les réunions se déroulent généralement du samedi matin au lundi midi. Un quatrième week-end trimestriel qui est combiné à la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril/mai. Des réunions spéciales du Conseil. De plus, on peut demander aux administrateurs généraux de siéger pendant deux ans au Conseil des services mondiaux des AA ou au Conseil corporatif de AA Grapevine, qui se réunissent plus fréquemment que le Conseil des services généraux. Les administrateurs universels siègent aux comités du Conseil des services généraux et peuvent également siéger aux sous-comités des administrateurs, ce qui implique plusieurs conférences téléphoniques. Ils peuvent remplacer les administrateurs régionaux, selon les besoins et/ou les demandes. Le mandat de fiduciaire est d'une durée de quatre mandats annuels successifs. Les candidats sont invités à discuter de cet engagement en termes de temps avec leur famille et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés de leurs frais de déplacement, d'hôtel et de repas.

Les administrateurs universels - un des États-Unis et un du Canada - sont les délégués à la Réunion mondiale des services, y représentant les États-Unis et le Canada. À ce titre, ils participent à deux Réunions mondiales des services, qui se tiennent tous les deux ans, le lieu de réunion alternant entre New York et un lieu situé en dehors des États-Unis et du Canada. Les administrateurs universels doivent également avoir le temps d'assister aux Réunions mondiales des services, de présenter et d'appliquer les décisions prises lors de ces réunions. Étant donné que les administrateurs universels ont représenté le Conseil des services généraux lors de voyages internationaux pour aider à transmettre le message, ils peuvent être invités à des événements internationaux qui peuvent les éloigner de leur domicile pendant de longues périodes.

Procédures d'élection d'un candidat au poste d'administrateur universel É.-U./Canada
Rév. Janvier 2022

PROCÉDURES POUR L'ÉLECTION D'UN CANDIDAT COMME ADMINISTRATEUR UNIVERSEL- ÉTATS-UNIS OU CANADA (Suite)

PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR L'ÉLECTION DES CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR UNIVERSEL:

Il est demandé à chaque administrateur universel d'assister aux Forums territoriaux aux États-Unis et au Canada. Si leur emploi du temps le permet, les administrateurs universels pourraient assister à un forum territorial dans chacune des huit régions nord-américaines au cours de leur mandat de quatre ans. Ils sont également disponibles pour d'autres activités de service des AA à la demande des territoires ou des régions, et pour des activités supplémentaires à la demande du conseil d'administration. Dans l'année qui sépare les réunions des services mondiaux, les administrateurs universels peuvent assister à une réunion de zone de l'hémisphère occidental - la REDELA (Réunion des Amériques) - en tant que délégués représentant les États-Unis et le Canada.

Les Conférences précédentes ont recommandé qu'aucune région ne soumette la même personne comme candidat à la fois au poste d'administrateur territorial et universel /É.-U. et Canada lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut pas être soumis comme candidat au poste d'administrateur *avant un an après sa dernière* Conférence.

1. Chaque région peut sélectionner un candidat. Un candidat peut être sélectionné dans chacune des régions de la Conférence ou deux ou plusieurs régions peuvent proposer conjointement un seul candidat.
2. Le délégué à la Conférence des Services généraux et les membres du comité doivent décider comment leur région choisira son candidat. Chaque région prendra sa propre décision:
 - a. Est-ce que le candidat sera choisi à une réunion du Comité régional ?
OU
 - b. Est-ce que le candidat sera choisi par les RSG et les membres du comité lors d'une assemblée régionale et, si c'est le cas, quand et où l'assemblée sera-t-elle tenue?
3. La procédure du Troisième Legs devrait être utilisée, particulièrement la pratique de l'utilisation de bulletins de vote écrits ou électroniques, le vote des deux-tiers, le retrait automatique, le retrait par lots, (si nécessaire), que l'élection soit tenue par le Comité régional ou par l'assemblée.
4. Pour la soumission des curriculums vitae:
 - a. Dès que possible après l'élection, le délégué à la Conférence des Services généraux doit envoyer au secrétaire du Bureau des Services généraux, au Comité du Conseil pour la mise en candidature, nominating@aa.org, le nom et les coordonnées du candidat.
 - b. Le secrétaire du Comité du Conseil pour la mise en candidature transmettra un lien vers une fiche de CV, ou enverra par courriel un formulaire que le candidat devra remplir.
 - c. Le candidat complète le formulaire de curriculum vitae et le soumet par voie électronique à nominating@aa.org; ou par fax 212-870-3003 ; ou par courrier à General Service Office, 475 Riverside Drive Suite #1100, New York, NY 10115 ;

Important! La 27^e Conférence des services généraux a recommandé que tous les candidats élus et toutes les feuilles de curriculum vitae reçus par le BSG après la date limite du 1^{er} janvier soient retournés au délégué de la région qui les a soumis et ne soient pas pris en considération.

**PROCÉDURES POUR L'ÉLECTION D'UN CANDIDAT COMME ADMINISTRATEUR
UNIVERSEL- ÉTATS-UNIS OU CANADA (Suite)**

5. Si un candidat administrateur se désiste après l'échéance du 1^{er} janvier, la région ne peut soumettre une autre candidature.
6. L'avis des postes vacants d'administrateurs universels est largement diffusé au sein du mouvement des AA par le BSG, en utilisant les canaux de distribution disponibles, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des listes d'envoi de la Société et d'A.A.W.S. (électronique et papier), la publication sur les sites Web et l'affichage dans les Box 4-5-9 et, dans la mesure du possible, dans les prochains numéros disponibles des magazines Grapevine et La Viña.
7. Les délégués de chaque région du pays d'élection se réuniront avant l'élection pour réduire le nombre de candidats, en utilisant la procédure du Troisième Legs, à un (1) chacun dans les régions américaines et à deux (2) chacun dans les régions canadiennes. Un maximum de six (6) candidats au poste d'administrateur universel/États-Unis et un maximum de quatre (4) candidats au poste d'administrateur universel/Canada seront présentés aux membres votants de la Conférence pour l'élection du candidat.
8. L'élection finale d'un candidat au poste d'administrateur universel parmi les six candidats des États-Unis et les quatre candidats du Canada se fait lors d'une réunion conjointe du Comité des administrateurs de la Conférence, du Comité du Conseil pour la mise en candidature et des délégués de la Conférence des services généraux des États-Unis ou du Canada, (le pays procédant à l'élection d'un administrateur territorial), pendant la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux. Tous les délégués du pays d'élection et tous les membres du Comité du Conseil pour la mise en candidature ont droit de vote dans cette élection. La méthode d'élection du Troisième Legs sera suivie.
9. La liste des membres et des dirigeants du Conseil des services généraux sera présentée lors de la Conférence des services généraux. L'élection au Conseil des services généraux aura lieu lors de la réunion annuelle des membres du Conseil, après la Conférence des services généraux.
10. Pour les vacances imprévues :
 - a. Si un poste d'administrateur universel devient vacant avant le 1^{er} septembre de la première année, la nomination pour combler ce poste aura lieu lors de la Conférence des Services généraux (CSG) suivante pour le pays concerné (voir la procédure 12 recommandée pour l'élection des candidats aux postes d'administrateurs universels n°1 à 9). Une personne élue pour combler cette vacance ne pourra pas servir plus de trois mandats consécutifs d'un an.

Note: «... À l'exception des postes vacants d'administrateurs territoriaux de classe B, si un administrateur membre démissionne, décède, prend sa retraite, est révoqué, est disqualifié ou est incapable de remplir son mandat pour toute autre raison, les administrateurs peuvent, lors de toute réunion ordinaire ou extraordinaire du Conseil d'administration, élire un nouvel administrateur membre pour combler cette vacance ou, à défaut, permettre que cette vacance se poursuive jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres du Conseil des services généraux....». (*Extrait des règlements du CSG*)

b. Si un poste d'administrateur universel États-Unis/Canada devient vacant entre le 1^{er} septembre de la première année et le 31 août de la troisième année, les délégués du pays concerné auront l'option, s'ils décident de combler cette vacance, de nommer une personne pour combler cette vacance et cette personne, si elle est élue, ne pourra pas servir plus de cinq ou six mandats d'un an, selon le cas, ou laisser le poste vacant, selon le moment où la vacance se produit.

c. Si le poste vacant est pourvu, l'administrateur universel devra siéger pendant deux ans à l'un des deux conseils d'administration des sociétés affiliées lorsqu'un administrateur territorial ne peut servir.